

Fédération UNSA - Spectacle et Communication

Annexe simplifiée

- Comptes 2018 –

1/ Cotisations :

Les syndicats membres de la Fédération versent une cotisation fédérale de **6 euros par salarié syndiqué** et s'acquittent de leurs cotisations nationales directement auprès de la Trésorerie nationale de l'UNSA.

Aucune cotisation nationale ne transite donc par la Fédération.

2/ Subventions - Aide au paritarisme – Aide au développement :

Durant l'année 2018, la Fédération a perçu l'aide au paritarisme découlant de quatre Conventions Collectives de Branche où elle est représentative, pour un montant de 49.693,26 euros.

Au titre des missions d'intérêt général exercées durant l'année 2018, la Fédération a crédit, en subventions à recevoir, le financement provenant du Fonds National du Paritarisme, pour un montant évalué de 22.800 euros.

Au cours de l'année 2018, la Fédération a reçu, au titre de l'aide au développement versée par la Trésorerie nationale de l'UNSA, la somme de 11.343 euros.

De plus, la Fédération a perçu la somme de 5.000 euros dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'organisme de prestations sociales Klésia.

3/ Charges :

- a) La ligne 6256 regroupe les remboursements de frais effectués au titre des missions de négociation et d'intérêt général dans le cadre des branches.
- b) La ligne 6581 concerne la part de subvention d'exploitation reversé à un syndicat membre.

Durant l'année 2018, la Fédération a bénéficié d'un bureau mis à disposition par l'UNSA. Elle a réglé à l'UNSA les charges locatives afférentes, pour un montant de 4.855,50 euros. .

4/ Divers :

Les comptes de la Fédération sont dénués de toute immobilisation.
Aucun actif circulant.